

**Communiqué de presse du Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires sociales et de  
la Santé publique, Frank Vandebroucke**

Vendredi 5 mars 2021

**Le Ministre Vandebroucke prend des mesures supplémentaires pour soutenir  
psychologiquement les enfants, les étudiants et les personnes âgées**

**Ce midi, le conseil des Ministres a approuvé - sur proposition du Ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke - trois mesures qui impliquent un investissement supplémentaire dans les soins de santé mentale et le bien-être psychologique des enfants, des jeunes et des personnes âgées. Les chiffres inquiétants de Sciensano sur le bien-être mental montrent aujourd'hui encore à quel point le besoin est grand. Ces trois mesures seront mises en œuvre dans les prochaines semaines.**

Pour le Ministre de la Santé publique Frank Vandebroucke, les soins de santé mentale sont à inscrire en tête de l'agenda politique. C'est pourquoi l'accord de gouvernement au niveau fédéral prévoit un important investissement annuel de 200 millions d'euros dans les soins de santé mentale. Mais la pandémie met encore plus à l'épreuve le bien-être mental de la population. Les derniers chiffres de Sciensano montrent qu'en décembre, 22 % des Belges se sentaient déprimés. Les chiffres les plus inquiétants concernent les adolescents et les jeunes adultes. Dans ces catégories, 40 % des hommes sont en proie à des sentiments dépressifs. Dans son dernier rapport, le GEMS souligne également l'importance du bien-être mental et l'impact de la pandémie sur certains groupes cibles vulnérables, tels que les étudiants, les jeunes et les aînés.

Des mesures supplémentaires s'imposent. Le Ministre avait déjà investi précédemment dans le soutien psychologique du personnel hospitalier et le renforcement des équipes mobiles de crise pour les enfants et les adolescents. Aujourd'hui, le conseil des Ministres a approuvé trois mesures (temporaires) supplémentaires. Ces mesures seront déployées dans les semaines à venir, dans le but d'améliorer et de renforcer les soins de santé mentale pour des groupes spécifiques qui sont particulièrement affectés par la pandémie.

**Mesure 1 : séances de groupe dans les universités et les hautes écoles pour les étudiants en difficulté**

Pour les étudiants, nous voulons organiser à court terme des séances de groupe accessibles. Ces séances sont organisées – encore en ligne actuellement – par les universités et les hautes écoles et s'adresseront à tous les étudiants confrontés au stress, à la morosité ou à l'anxiété.

« Ces interventions permettent de toucher de grands groupes. Pendant ces leçons, un psychologue partage des conseils et des astuces pour maîtriser son stress. Grâce au groupe, les étudiants ont le sentiment de ne pas être seuls face à leur stress ou leur sentiment d'anxiété ou de solitude. Au cours de ces séances, on leur dit également ce qu'ils peuvent faire s'ils ne se sentent vraiment pas bien. À qui ils peuvent s'adresser s'ils ont besoin d'une aide supplémentaire. Les séances sont vraiment très accessibles », relève Frank Vandebroucke. Aujourd'hui, plusieurs universités organisent déjà des séances de groupe pour les étudiants.

Nous faisons en sorte ce que ces séances soient désormais remboursées pour les étudiants en libérant un budget de 1,5 million d'euros. La coopération passe par les hautes écoles, les associations d'étudiants et les services d'aide psychologique des universités.

### **Mesure 2 : investissement supplémentaire dans l'aide mobile**

Les adolescents et les jeunes adultes peuvent être confrontés à des symptômes psychologiques tels que l'anxiété, des sentiments dépressifs, un manque de contact social ou un sentiment d'insécurité croissant. Il ne s'agit donc pas toujours de symptômes très graves, mais il est important d'offrir un soutien le plus tôt possible, d'anticiper et de chercher des solutions à ces problèmes. Non seulement pour traiter ces symptômes, mais aussi pour prévenir une aggravation. Le Ministre va donc renforcer les équipes mobiles de 50 %. Ce sont les équipes qui se rendent au domicile des jeunes, mais qui peuvent aussi rendre visite aux écoles ou aux centres PMS. « Avec les équipes mobiles, nous misons sur la détection précoce chez les adolescents vulnérables et les jeunes adultes qui rencontrent des problèmes psychologiques. Nous accorderons une attention particulière à la tranche d'âge des 16 - 25 ans », indique Frank Vandembroucke.

Un montant de 3,7 millions d'euros est libéré pour cette mesure.

### **Mesure 3 : des équipes mobiles pour nos plus de 65 ans également**

La troisième mesure s'adresse très spécifiquement aux aînés. Actuellement, les mesures en faveur des personnes de plus de 65 ans qui cherchent de l'aide sont assez rares. De plus, il s'agit d'un groupe de personnes qui n'est pas très enclin à chercher de l'aide. Elles préfèrent éviter les soins de santé mentale, ce qui fait qu'il est souvent difficile d'identifier les personnes âgées souffrant de problèmes mentaux. C'est précisément là qu'interviennent les équipes mobiles, qui collaborent avec les acteurs locaux tels que les médecins généralistes, les CPAS et les sociétés de logement social, entre autres. Car en plus du soutien psychologique, nous constatons qu'il existe souvent aussi un besoin social et financier.

Nous dégageons un budget de 21,7 millions d'euros pour étendre aux plus de 65 ans les équipes mobiles pour adultes.

### **Pas de ticket modérateur**

Enfin, il est important d'ajouter que dans le fonctionnement des équipes mobiles renforcées, il n'y aura pas de ticket modérateur. Les soins offerts seront gratuits. C'est important pour l'accessibilité financière de l'offre pour les groupes cibles, qu'il s'agisse des personnes vulnérables sur le plan socio-économique ou des adolescents et des jeunes adultes. De plus, les équipes sont mobiles et peuvent se rendre à domicile et dans les milieux de vie. Cette accessibilité est particulièrement importante pour les personnes âgées moins mobiles.

**Pour plus d'infos :** France Dammel : 0494/50.88.98